



Casier à vie ? => contrainte ?

Par **WorkLaw**, le 17/10/2014 à 21:31

Bonjour,
Suite à un épisode désagréable j'ai obtenu un casier judiciaire...

Statut actuel (CRPC) :
03 mois sursis
18 mois mise à l'épreuve

Mes questions :

- Le casier judiciaire reste à vie ?
- Si oui ou non, m'est t-il possible de m'engager chez les Pompier ou à la Marine nationale ?
- J'ai un soucis avec mes convocations au SPIP, il me demande que je trouve impérativement un travail, chose faite. J'ai commencer Mardi, j'ai une convocation le jeudi donc j'ai pris ma journée, l'employeur n'a pas apprécié et donc je me retrouve sans travail.

Il y a un comble... car si je doit à chaque fois m'absenter je risque de reperdre mon future job encore que doit-je faire ? (j'en ai parler mais ils veulent riens savoir au SPIP)